

Plan départemental de lutte contre l'ambroisie :
Agir contre l'ambroisie, c'est maintenant !
Zoom sur les gestes essentiels
et l'application interactive de signalement

La région Rhône-Alpes et particulièrement, les zones autour de Romans et Valence, sont les plus touchées de France par l'ambroisie. Sur notre secteur, la concentration dans l'air de ces pollens allergènes y est, chaque été, de plus en plus forte avec un pic maximum en septembre. Une véritable gêne pour les 10% de la population souffrant de cette allergie !



Cette année, le public peut participer activement à la lutte contre l'ambroisie en signalant les plants grâce à la plateforme interactive « Signalement ambroisie » :

- un site internet : www.signalement-ambroisie.fr
- une **application mobile**, téléchargeable gratuitement sur ce site
- une adresse électronique : contact@signalement-ambroisie.fr
- ou un numéro de téléphone : **0 972 376 888**.

Zoom sur l'application Smartphone :

Initiée avec succès par l'Agglo en 2013, et reprise par la Région, l'Agence Régionale de Santé et AIR Rhône-Alpes, cette application est utilisable par tous les rhônalpins depuis le 18 juin. Tout propriétaire d'un *smartphone* peut photographier la zone infestée et transmettre ce signalement. Alertés grâce au positionnement GPS, les référents communaux peuvent alors inciter les propriétaires à éliminer la plante. Le mieux est d'agir avant la floraison en août et bien sûr, sans pesticide : binage, arrachage, fauchage, broyage, désherbage thermique...

Seule une action concertée, coordonnée et ciblée sur l'ambroisie rendra possible la réduction des concentrations de pollens et donc de certains symptômes de l'allergie. L'engagement de chacun - institutionnels, professionnels et particuliers - dans cette lutte est indispensable. La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, aux côtés des collectivités partenaires**, invite chacun à se mobiliser.

+ d'infos :

Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes

> Service Développement Local et Environnement

Site de Romans : 04 75 70 68 94 / Site de Valence : 04 75 79 22 11

***Détruire l'ambroisie, une obligation légale**

La lutte contre l'ambroisie est encadrée par l'arrêté préfectoral n°2011201- 0033 prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie dans le département de la Drôme [extrait] : *Les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de : prévenir la pousse des plants d'ambroisie et de détruire les plants d'ambroisie déjà développés.*

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible d'une contravention de troisième catégorie en application des dispositions du code de la santé publique.

****Partenaires de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes :** Région Rhône-Alpes / Air Rhône-Alpes / Agence Régionale de Santé (ARS) / Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) / les 51 communes membres de la Communauté d'agglomération et leurs référents communaux « Ambroisie »